

DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DE LA SITUATION DE PARENT ISOLÉ

A retourner, par mail, à la DPE avant le 15 avril 2025

NOM.

PRENOM

ADRESSE PERSONNELLE

TELEPHONE

MAIL

AFFECTATION 2024-2025..

Je demande une bonification au titre de la situation de parent isolé ; ma situation est la suivante :

J'exerce seul(e) l'autorité parentale sur un ou des enfants de moins de 18 ans au 1/09/2025 (veuve, veuf, célibataire autre parent déchu de l'autorité parentale,) et je souhaite muter pour améliorer les conditions de vie de mon ou de mes enfants (proximité de la famille, facilité de garde quelle qu'en soit la nature...)

Joindre:

- une copie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance ou de toute pièce attestant de l'autorité parentale unique
- toute pièce justifiant qu'une éventuelle mutation améliorera les conditions de vie du ou des enfant(s).

Fait à

Le

Signature

[Voir tutoriel pour signer numériquement votre document](#)



-Pensez à consulter régulièrement votre messagerie IProf **et** votre messagerie professionnelle de type prénom.nom@ac-montpellier.fr. C'est essentiellement par ces biais que les communications liées aux opérations du mouvement auront lieu.
-Notez que pour toute question sur le mouvement vous pourrez obtenir des informations utiles sur le site ACCOLAD ou envoyer un mail à : francoise.brissac@ac-montpellier.fr ou appeler la cellule information et conseil de la DSDEN 30 au 04.66.62.86.15

**Cadre réservé à
l'administration**